



Termes de Références

Evaluation externe de la réponse en Eau, Assainissement et Hygiène à l'urgence qui a suivi le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti

Période couverte :
12 janvier 2010 – 31 décembre 2010

Référence du contrat :

ACF/ HAH0SG

Réponse d'urgence et d'appui aux populations haïtiennes affectées par le séisme

Termes de Référence produits le 12/10/2010

1. Détails contractuels de l'évaluation :

Date de l'évaluation :

Date de début souhaitée : 8 novembre 2010

Date de fin : 28 décembre 2010

Soumission du rapport sous sa forme brouillon : 13 décembre 2010

Soumission du rapport final : 24 décembre 2010

Langue de l'évaluation

Langue du rapport : français

Langue utilisée sur le terrain : français

Les rapports soumis dans toutes les autres langues ACF-IN (anglais, espagnol) seront acceptés, si le consultant couvre les frais de traduction.

2. Plan de travail et chronogramme

	Nombre de Jours
Briefing Siège	1
Travail sur informations siège	2
Voyage sur la mission	1
Briefing mission, revue des documents et préparation du travail de terrain	3
Travail de terrain	10
Collecte des informations secondaires en capitale, rencontre des partenaires	1
Analyse des informations et préparation du brouillon du rapport	5
Débriefing au niveau de la mission sur le brouillon du rapport final	1
Voyage retour	1
Débriefing Siège	1
Soumission du brouillon du rapport final	3
Finalisation du rapport final	3
TOTAL	32

3. Budget :

Budget pour l'évaluation : 14 885 €, soit environ 13 100 £

Date limite pour facturer l'évaluation au bailleur de fonds : 31 décembre 2010

Evaluation budget :

	par jour (£ GBP)	unité	Total
Nom du consultant xx	300	32 jours	9 600
Vol international & visa	1 640	1 billet A/R	1 640
Transport local et communication (payé directement par la mission)	1 160	Forfait	1 160
Frais de gestion	700	Forfait	700
TOTAL			13 100 £

Le logement, la nourriture et le transport au niveau local seront fournis par la mission au niveau du terrain.

Exclusions :

- 1 L'assurance et le matériel permettant de réaliser l'évaluation seront fournis par le consultant
- 2 Une cotation devra être fournie en annexe du rapport final d'évaluation, comme indiqué dans les requêtes du bailleur.

4. Détails du projet à évaluer

Contexte de l'intervention générale actuelle en Haïti

Des détails sur le contexte et l'intervention sont disponibles dans les documents de programme en Annexe.

Un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé Haïti le 12 janvier 2010 à 16h53 a touché les départements de l'Ouest et du Sud Est d'Haïti faisant un nombre extrêmement important de victimes (230 000 morts, 300 000 blessés, 188 000 maisons endommagées ou détruites et 2 200 000 personnes affectées).

On estime que près de la moitié de la ville de Port-au-Prince a été détruite, de façon très inégale d'un quartier à l'autre, et que les villes de Gressier, Léogâne et Jacmel ont été détruites à 80 ou 90%. Ces destructions ont touché aussi bien les habitations individuelles que les infrastructures publiques : le palais présidentiel, le Parlement et presque tous les ministères se sont effondrés. La Direction de la Protection Civile a aussi été très fortement touchée, ce qui a limité sa capacité d'implication dans l'organisation de l'assistance immédiate aux victimes. A l'inverse, la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) a été relativement épargnée, ce qui a permis une coordination rapide de la réponse par la DINEPA et ses partenaires.

Mais au-delà de la destruction physique des infrastructures, le séisme ayant touché la capitale, c'est l'ensemble des institutions du pays qui sont ébranlées. De nombreuses personnes occupant des postes clés dans le fonctionnement de l'Etat et des services publics (députés, professeurs, médecins, étudiants, etc.) ont péri dans l'effondrement des bâtiments officiels ou de leurs habitations individuelles.

L'ampleur de la catastrophe est sans précédent pour le pays, mais également à l'échelle mondiale. La communauté internationale a aussi dû faire face à des difficultés d'intervention auxquelles elle n'avait jamais été confrontée : espace affecté par le séisme assez circonscrit mais situé en zone urbaine et périurbaine, profusion d'acteurs sur le terrain rendant la coordination très difficile, structure étatique affectée au plus haut point par d'importantes pertes humaines et matérielles, et donc limitée dans sa capacité d'intervention, communauté internationale elle-même touchée et affaiblie par la catastrophe, ce qui limitait sa capacité de réaction dans l'instant. Ceci est une liste non exhaustive des difficultés rencontrées qui ont complexifié et ralenti l'intervention de l'aide humanitaire au début de l'urgence. Aussi, l'organisation et la planification des activités initialement prévues dans les premières heures de l'urgence ont dû être adaptées à l'évolution de la situation humanitaire.

ACF, actif en Haïti depuis 1985, ne mettait pas de programmes en œuvre dans la zone touchée par le séisme. Son bureau de coordination à Port-au-Prince a lui aussi été détruit par le séisme, entraînant dans son effondrement le décès d'un membre de l'équipe (gardien), la perte des documents administratifs, et la destruction de moyens logistiques, véhicule et petit stock de contingence Eau, Assainissement et Hygiène.

ACF est intervenu dès les premiers jours suivant le séisme, en organisant un approvisionnement en eau par camion dans les zones de rassemblement de population du centre de Port-au-Prince et des villes de Gressier et Léogâne. 4 jours après le séisme, les premiers bladders étaient approvisionnés en eau potable.

La mise en place d'infrastructures d'assainissement a été largement complexifiée par le contexte urbain. Devant l'impossibilité de creuser dans de nombreux endroits et la difficulté de trouver des espaces libres dans les camps, l'installation de toilettes mobiles vidangeables a été très largement préférée. Un système

de vidanges par camion, géré par des entreprises privées, a alors été mis en place pour ces sites. Enfin, des activités de ramassage des ordures sur les camps se sont organisées, bien que plus tardivement.

L'ampleur de la catastrophe est sans précédent pour le pays, mais également à l'échelle mondiale. La communauté internationale a aussi dû faire face à des difficultés d'intervention auxquelles elle n'avait jamais été confrontée : espace affecté par le séisme assez circonscrit mais situé en zone urbaine et périurbaine, profusion d'acteurs sur le terrain rendant la coordination très difficile, structure étatique affectée au plus haut point par d'importantes pertes humaines et matérielles et donc limitée dans sa capacité d'intervention, communauté internationale elle-même touchée et affaiblie par la catastrophe, ce qui limitait sa capacité de réaction dans l'instant. Ceci est une liste non exhaustive des difficultés rencontrées qui ont complexifié et ont ralenti l'intervention de l'aide humanitaire au début de l'urgence.

Aussi, l'organisation et la planification des activités initialement prévues dans les premières heures de l'urgence ont dû être adaptées à l'évolution de la situation humanitaire.

Détails de l'intervention à évaluer :

Le cadre de projet existe sous de nombreuses formes, en fonctions de contrats et des formats souhaités par les divers bailleurs de fonds sollicités pour cette réponse d'urgence.

Une réponse globale Eau, Assainissement et Hygiène, Sécurité Alimentaire, Nutrition et Soutien Psychologique a été proposée, avec des aménagements possibles en fonction des réponses et des priorités des bailleurs de fonds.

Le cadre logique suivant a servi de base à l'intervention Eau, Assainissement et Hygiène menée par ACF. Il a été écrit dans les premières heures suivant le séisme par l'équipe du siège d'ACF, à Paris, pendant que l'équipe de coordination, directement affectée et victime du séisme, organisait les premières opérations de terrain et la coordination avec les acteurs humanitaires (DINEPA, Cluster WASH).

Les fonds débloqués (réponse Eau, Assainissement et Hygiène uniquement) pour cette urgence en 2010 sont estimés à près de 5,9 millions d'euros. Cet argent a été obtenu auprès de

- Donateurs privés (collectes ACF-France et réseau ACF-IN)
- Bailleurs institutionnels internationaux, en direct ou à travers le Flash Appeal (SIDA, OFDA, DFID, Gouvernement français, AECID)
- Nations-Unies (UNICEF)
- Collectivités française et autres financements de type Loi Oudin (Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Régional d'Ile de France, Conseil Général 92, Ville de Nantes, SIAAP, Ville de Paris, etc.)
- Fondations et collectivités locales sollicités via le réseau ACF-IN (Tyco, Région Navarre, etc.)

Réponse d'urgence et d'appui aux populations haïtiennes affectées par le séisme				
Répondre aux besoins immédiats et soutenir les premières activités de reconstruction des populations sinistrées par les tremblements de terre				
Titre de l'action	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif principal	Garantir un accès à l'eau potable et assurer un assainissement d'urgence pour 75000 personnes sinistrées par le tremblement de terre.		Normes (standards) nationales et internationales	Stabilité politique en Haïti
Objectif spécifique	R.1 : Les besoins fondamentaux d'au moins 75.000 personnes en eau potable sont assurés pour la durée du projet.	- Production, distribution et/ou amélioration de l'accès à l'eau potable en qualité et quantité correspondant aux standards SPHERE en urgence ¹	- Production journalière - Quantité distribuée - Standards de qualité d'eau distribuée - Rapports de monitoring	Situation sécuritaire permettant de travailler dans les zones de bénéficiaires
Résultats	R2 : Un assainissement de base est assuré pour 75.000 personnes	- Assainissement (latrines) assuré en respect des standards SPHERE en urgence (50p/trou)	- Nombre d'utilisateurs par latrine - Nombre de latrines en utilisation - Rapport de monitoring	Accessibilité aux zones affectées
	R3 : 75.000 personnes ont la capacité d'assurer des pratiques d'hygiène de base satisfaisantes	- 15 000 kits non alimentaires distribués - 15 000 familles recevant des messages de sensibilisation à l'hygiène	- Rapports de distribution, PDM - Rapport d'enquêtes sanitaires - Liste des familles bénéficiaires / recevant des messages	Bonne coordination des interventions avec les autres organisations présentes dans la zone (autorités, ONG, Nations-Unies, etc.)
Activités	A.1.1 : Production d'eau potable, utilisation de stations de traitement d'eau en urgence A.1.2 : Acheminement d'eau par camions-citernes ou véhicules aménagés A.1.3 : Points de distribution communautaires avec bladders, rampes de distribution, ou containers A.1.4 : Réhabilitation/réparation/équipement d'infrastructures existantes (forages, réseaux, puits,			

¹ 5L/p/j (eau de boisson et cuisine) dans les premiers jours de l'urgence, et augmentation graduelle à 15L/p/j (boisson, cuisine et hygiène)

	<p>sources, réservoirs, etc.)</p> <p>A.1.5 : Fourniture de matériel de stockage et de transport d'eau pour les populations</p> <p>A.2.1 : Mise en place de système d'assainissement d'urgence</p> <p>A.2.2 : Mise en place / construction / réhabilitation d'infrastructures d'assainissement</p> <p>A.2.3 : Collecte et dépôt des boues de vidange en décharge (pompage / tracteurs)</p> <p>A.2.4 : Collecte de déchets solides</p> <p>A.3.1 : Fourniture de kits d'hygiène familiaux et récipients (conformément aux recommandations de la coordination sectorielle "WASH Cluster" et adaptés au contexte local avec la connaissance et l'expérience d'ACF en Haïti)</p> <p>A.3.2 : Fourniture de système de traitement de l'eau à domicile (chlore, filtres, etc.)</p> <p>A.3.3 : Sensibilisation à l'hygiène liée à l'eau de boisson, à l'assainissement et au lavage de mains</p>	
		<p>Conditions préalables</p> <p>Accessibilité des zones affectées</p>

Ces objectifs, volontairement larges et ouverts en termes d'activités, ont depuis largement été dépassés en nombre de bénéficiaires, puisqu'il est estimé, en août 2010, que :

- 115 500 personnes bénéficient de l'accès à l'eau,
- 98 600 personnes ont accès à des latrines,
- 15 061 kits Non Alimentaires / hygiène et 20 957 kits de stockage et de transport d'eau ont été distribués, représentant un nombre équivalent de familles bénéficiaires (distributions réalisées par les équipes fournissant également la nourriture, donc du département Sécurité Alimentaire)
- 39 569 foyers sensibilisés à l'hygiène, 144 668 personnes sensibilisées en groupe, 97 942 personnes touchées par la sensibilisation de masse

Il convient cependant de noter que les standards utilisés dans cette urgence et dans ces calculs ne respectent pas les standards SPHERE proposés initialement, mais se rapprochent de ceux déterminés à travers le Cluster WASH dans le document SOF², à savoir 10 Litres d'eau potable par personne et par jour, et 1 toilette pour 100 personnes (au lieu de 15L/p/j et 1 latrine pour 50 personnes). L'échelle du désastre, des contraintes très importantes d'espace et de faisabilité, ainsi que des ressources en eau alternatives sont autant de raisons ayant poussé à s'accorder sur des standards minimums.

² Strategic Operational Framework, rédigé par le Strategic Advisory Group du WASH Cluster Haïti.

A ces activités mises en place par ACF, un **contrat supplémentaire a été signé avec ECHO** (2,545 millions d'euros), concernant la reprise par ACF du Water Trucking mis en place initialement par la DINEPA³. En août 2010, ce programme fournissait de l'eau potable à 231 000 personnes (sur la base d'environ 9L/personne/jour) dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, et coordonne le Groupe de Travail du Cluster sur la sortie de la distribution gratuite d'eau (« *Beyond water trucking* »). Les sites servis par ce projet sont sous la responsabilité de partenaires, ONG internationales, locales, mairies ou comités de camps. Ils s'ajoutent donc aux sites sous la responsabilité d'ACF pour l'Eau, Assainissement et Hygiène, même si une petite partie de l'approvisionnement de ces sites ACF a été repris par le « Water Trucking DINEPA ».

ACF est intervenu sur plusieurs zones : l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, avec divers quartiers urbains affectés par le séisme, ainsi que les communes de Léogâne et de Gressier. Puis, ACF a soutenu les personnes déplacées sur le site de Canaan, site inhabité avant le séisme, où un nombre important de personnes s'est installé en partant de rien.

Afin de ne pas surcharger inutilement les présents Termes de Référence, la liste précise des sites d'intervention, le détail des activités réalisées, les contraintes rencontrées, et les modifications d'orientations seront disponible en annexe à travers les rapports internes (APR), externes (bailleurs, communication), et les bases de données disponibles sur la mission.

Enfin, ces informations sont également disponibles auprès du Cluster WASH auquel ACF participe activement à tous les niveaux : « Strategic Advisory Group », Cluster, « Baby Clusters » au niveau des mairies, Groupes de Travail thématiques, séminaires stratégiques exceptionnels.

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réponse

Les difficultés rencontrées au cours de cette urgence sont liées à l'ampleur et aux caractéristiques même de la catastrophe :

- ACF et la communauté humanitaire de Port-au-Prince touchées de plein fouet,
- déstructuration des autorités haïtiennes et des secours,
- impact sur les infrastructures logistiques et d'approvisionnement de la capitale (aéroport, port, routes),
- nombre de personnes affectées et de morts,
- espace limité et bâti,
- répliques,
- déplacement des gens sans plan,
- décisions sans cesse changées de création de camps à l'extérieur de la ville,
- manque de directives sur la reconstruction,
- manque de moyens mécaniques de la reconstruction,
- engorgement des acteurs humanitaires (près de 3000 associations/ONG de tout genre seraient intervenus en Haïti),
- embouteillages, etc.

Les difficultés internes à ACF sont également à noter :

- mission non opérationnelle à Port-au-Prince avant le séisme, et déjà en sous-effectif sur sa base de Port-de-Paix,
- besoin de nombreux expatriés mais difficulté à pourvoir les postes (à août 2010, près de 13 mois-homme non pourvus depuis janvier sur les différents postes WaSH),
- important roulement des équipes expatriées,
- recrutement d'une équipe nationale dans la précipitation, avec notamment des difficultés à suivre et manager les équipes de promotion de l'hygiène,
- difficulté de vision sur l'affectation des fonds et des budgets disponibles, etc.

Enfin, il convient de noter que l'intervention initiale a d'abord considéré une phase de « Water Trucking »

³ Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

gratuit pour les 6 premiers mois, en travaillant à la réhabilitation et constructions d'infrastructures en stratégie de sortie, notamment dans des camps organisés. Mais ces camps ne s'étant finalement jamais matérialisés, ACF, en accord avec la DINEPA et le Cluster WASH, s'est rapidement orienté vers la fourniture d'eau potable gratuite avec en objectif de sortir au 31 décembre 2010.

Si, pour l'assainissement, la date fixée est la même, 31 décembre 2010, cet objectif semble largement plus compliqué à atteindre. En effet, la stratégie de désengagement consiste en la passation de l'activité à une flotte de camion de vidange du Cluster WASH sous la tutelle de la DINEPA, pour l'ensemble de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, une responsabilité supplémentaire qui risque d'être difficile à assumer seul pour cet organe. Par ailleurs, si la population a repris, pour partie, les mécanismes de paiement de l'eau de boisson qui prévalaient avant le séisme (osmose inverse en bombonnes, sachets ou seaux, livraisons d'eau privées, kiosques, réseau CAMEP), il est difficile d'envisager qu'elle paiera également le service d'utilisation et d'entretien des latrines.

5. But de l'évaluation

L'évaluation qui fait l'objet des présents termes de référence est une évaluation **en fin de phase d'urgence** dont l'objectif principal est de **participer à l'amélioration de la performance des actions et des projets menés par Action Contre la Faim, dans des urgences comparables dans d'autres pays, ainsi que dans la phase de reconstruction en Haïti.**

La phase de désengagement du Water Trucking, accompagnée de construction/réhabilitation d'infrastructures, de mise en place de comités, et de solutions alternatives de traitement au chlore, doit s'achever **au plus tard au 31 décembre 2010**. Idéalement, il en va de même de la vidange et de l'entretien des latrines. Il est donc **essentiel que l'évaluation ait lieu avant cette date**, afin de pouvoir observer ces activités liées à l'urgence.

L'évaluation portera sur l'ensemble de la réponse Eau, Assainissement et Hygiène d'ACF sur les zones affectées par le séisme. Les éléments suivants, non exhaustifs, sont considérés comme essentiels à intégrer dans l'évaluation :

- Mobilisation et réponse du siège parisien d'ACF sur les aspects bailleurs, support technique, envoi de ressources humaines expatriées, et support logistique (envoi de matériel) ;
- Pertinence, quantité et qualité du matériel Eau, Assainissement et Hygiène d'urgence envoyé et approvisionné dans le cadre de la réponse (stocks de contingence dans le pays (Gonaïves) et à l'international (ACF-France et Espagne) ; achats locaux et approvisionnement depuis la République Dominicaine) ;
- Organisation et structure des équipes ACF Eau, Assainissement et Hygiène (équipe de coordination, division des tâches Eau / Assainissement / Hygiène / Distributions / Logistique, nombre d'expatriés), impact des vacances de poste et des changements d'expatriés ;
- Compétence, mobilisation, motivation et management des équipes Eau, Assainissement et Hygiène recrutées depuis janvier, implication dans la définition de l'intervention ;
- Qualité des réponses mises en œuvre, des points de vue humanitaire, bénéficiaire, personnel haïtien d'ACF, sur ses 3 composantes Eau, Assainissement et Promotion de l'Hygiène ;
- Mobilisation et organisation communautaire proposée par ACF, implication des bénéficiaires dans la réponse, comités mis en place, paiement des comités et du personnel d'entretien des latrines ;
- Stratégies de sortie mise en œuvre ;
- Relations et coordination avec les partenaires, le Cluster WASH et la DINEPA, éventuellement avec les bailleurs de fonds au niveau local, implication dans les mécanismes de coordination Eau, Assainissement et Hygiène, image perçue d'ACF en EAH ;
- Relations et image d'ACF auprès des sous-traitants, notamment les propriétaires et conducteurs de camion-citerne, vidangeurs de latrines (camions et bayakous traditionnels) ;
- Gestion administrative, financière et budgétaire des activités mises en place, appropriation par les équipes programme ;
- Collaboration et intégration inter-départements (notamment avec les programmes Sécurité Alimentaire, Nutrition, Soutien Psychosocial, ainsi que support Logistique et Administratif) ;

- Le partenariat spécifique sur l'envoi de stations de potabilisation Aquassistance et Fondation Véolia, avec des experts pour les mettre en place.

L'évaluateur a la liberté d'ajouter d'autres points sur lesquels il jugera pertinent de faire des recommandations et commentaires, par exemple sur la communication externe d'ACF (média, rapports), le stockage du matériel, les moyens de transport à disposition, la qualité des documents produits (rapports, brochures, prospectus de promotion de l'hygiène, visibilité ACF), etc.

Il est demandé à l'évaluateur de structurer son évaluation selon les critères suivants, détaillés dans la suite des Termes de Référence :

Impact, couverture, cohérence, pertinence et appropriation, efficacité, efficience, pérennité, points transversaux, impacts environnementaux.

En fonction de la qualité de l'évaluation, ACF pourra décider de la diffuser auprès de ses partenaires, bailleurs de fonds, Cluster WASH, et de la publier sur ALNAP, voire dans d'autres média.

6. Détails des critères d'évaluation

Action Contre la Faim promeut l'utilisation des critères OCDE/DAC, c'est-à-dire l'impact, la cohérence, la couverture, l'appropriation/pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité. L'évaluation de ces critères systématiquement dans chacune des évaluations permettra d'avoir une approche comparative, aussi bien qu'une méta-évaluation au niveau organisationnel.

Aussi, l'analyse du système de suivi (monitoring) et des approches transversales pertinentes est également promue.

Bien que ces critères soient, à l'origine, plus adaptés à des contextes de développement qu'à des urgences sur des catastrophes naturelles, ils restent globalement pertinents et permettent à l'évaluateur de structurer son rapport afin que celui-ci soit exploitable et comparable à d'autres évaluations par ACF. Des critères complémentaires pourront éventuellement être proposés par l'évaluateur.

Les lignes directrices suivantes orienteront l'évaluateur, il s'agit cependant de critères généraux et de questions à titre indicatif qui pourront être adaptées au contexte et au projet mené.

Impact

L'impact d'une action est la situation issue de l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes et pour lesquels un lien de causalité direct ou indirect peut être établi avec l'action.

Lors de cette évaluation, le consultant devra déterminer l'impact du projet, en étudiant par exemple les points suivants :

- Quelles preuves directes et indirectes sont disponibles pour mettre en évidence que l'action entreprise a contribué à participer à l'objectif général, à réduire la mortalité et la morbidité liées aux maladies hydriques au sein de la population ciblée, et à l'amélioration des conditions en Eau, Assainissement et Hygiène de la population ?
- Quelle était la situation avant l'intervention et comment celle-ci a changé ?
- Dans quelle mesure les objectifs généraux, spécifiques, les résultats et activités, comme précisé dans le cadre logique, ont-ils été atteints ? Les indicateurs utilisés pour suivre ce point sont-ils SMART ? Ce cadre, large au départ, a-t-il été transposé sur le terrain de manière adéquate, et a-t-il évolué de manière positive ?
- Quels sont les impacts attendus et inattendus, positifs et négatifs du projet ?
- Quels sont les indicateurs utilisés par l'ONG pour évaluer l'efficacité de son travail ?
- Y a-t-il des possibilités d'améliorer l'impact, et la mesure de cet impact ?
- Quel est l'impact à moyen terme de l'action entreprise pour les familles bénéficiaires ?

- Quelle est la valeur additionnelle de l'approche prônée par ACF, notamment l'implication de Comités dans les camps, sur l'impact de l'action ? Est-ce que cela a augmenté l' « acceptation », l'accès aux bénéficiaires ? Est-ce que le résultat est probant et satisfaisant ?

Couverture

Lors de cette évaluation, le consultant devra déterminer s'il y a eu une bonne couverture des besoins par le projet, en étudiant par exemple les points suivants :

- Est-ce que la couverture géographique a été suffisante et appropriée ? Est-ce que le nombre de personnes bénéficiant de l'action est approprié ?
- Le positionnement géographique d'ACF et le choix des bénéficiaires est-il adapté aux besoins des victimes du séisme et à la capacité de l'organisation ?
- Quel est le pourcentage des besoins qui ont été couverts ?
- Est-ce que les groupes les plus vulnérables ont été correctement identifiés ?
- Y a-t-il eu une identification et un ciblage justes des bénéficiaires ?

Cohérence

Lors de cette évaluation, le consultant devra déterminer si le projet est effectivement cohérent avec les recommandations humanitaires, nationales et les considérations des droits de l'Homme et humanitaires, en étudiant par exemple les points suivants :

- Les activités du projet ont-elles été en adéquation avec les politiques nationales en vigueur en Haïti, la coordination du secteur Eau, Assainissement et Hygiène ? Avec le mandat et la stratégie d'ACF en Haïti, et des bailleurs de fonds ayant participé à cette action ?
- Comment le projet a-t-il été coordonné avec les activités des autres agences nationales et internationales, notamment à travers le Cluster WASH ?
- Quelles autres activités complémentaires ont été prises en compte ?
- La répartition des tâches, l'effort d'éviter la duplication et la prise en compte des besoins non couverts ont-ils bien été pris en compte et mis en œuvre ?
- Est-ce que des considérations à long terme, telles que la capacité des organisations locales et du personnel, ont été renforcées durant le programme ?
- Quelles ont été les contraintes clés identifiées pour la cohérence et pour la coordination ?

Pertinence / appropriation

Lors de cette évaluation, le consultant devra déterminer si le projet est pertinent et approprié aux populations, à leurs besoins et à leurs priorités, si l'action a identifié correctement les problèmes et besoins, et si elle y a répondu de manière adaptée. Les points suivants pourront être étudiés :

- Est-ce que l'intervention a été appropriée aux besoins de la population et au contexte ? Est-ce que des besoins basiques existent encore ?
- Le délai d'intervention a-t-il été approprié ?
- Est-ce que les évaluations initiales ont identifié correctement les besoins des populations ?
- Est-ce que les actions entreprises ont été appropriées par rapport aux besoins identifiés des populations vulnérables ?
- Est-ce qu'une attention particulière a été donnée pour identifier des objectifs clairs ?
- Est-ce que les activités ont permis d'atteindre les objectifs ?
- Quelle est la pertinence technique des actions entreprises par rapport à l'atteinte des objectifs ?
- Est-ce que l'intervention a été appropriée en termes de coutumes, de pratiques et d'organisation sociale ?
- Quel a été le processus de consultation avec les bénéficiaires sur les priorités ?
- Quel a été le niveau de la participation des acteurs dans la définition du projet, de sa mise en œuvre et du suivi ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires ? Des autorités locales et nationales du secteur ?

Effacité

L'efficacité montre dans quelle mesure les activités financées dans l'action atteignent leur objectif spécifique, ou si cela peut être attendu sur la base des résultats obtenus. L'efficacité devrait indiquer la réelle différence apportée par les activités mises en œuvre, le délai d'intervention, ainsi que l'utilisation optimale des moyens mis à disposition et jusqu'à quel point les bénéficiaires ont réellement bénéficiés des services et produits disponibles.

Lors de cette évaluation, le consultant devra déterminer si l'intervention a été efficace, en étudiant par exemple les points suivants :

- Quels sont les services fournis aux bénéficiaires, comparés à ce qui était prévu initialement ? Les résultats et indicateurs sont-ils atteints ?
- Le chronogramme et délais d'intervention a-t-il été adapté, bien suivi ?
- Raisons expliquant les différences et dérives potentielles par rapport au programme initialement envisagé ? Effets de ces changements ?

Effizienz

L'effizienz mesure si les diverses activités mises en œuvre ont utilisé de manière adaptée les moyens disponibles pour maximiser l'action, en terme de qualité, quantité et respect des délais. Elle est liée à la question « les choses ont-elles été réalisées de la meilleure manière possible ? » et intègre donc l'idée de "meilleur rapport qualité/ coût" : les résultats atteints auraient-ils pu être équivalents voire plus importants à moindre coût par d'autres moyens ?

Outre cette définition, l'évaluateur pourra déterminer si l'intervention a été effizienz en abordant les points suivants :

- Appréciation adéquate de la viabilité financière, utilisation appropriée du budget.
- Le support logistique et financier sur place est-il adapté et effizienz pour assurer la mise en œuvre du projet ?
- Les mécanismes de contrôle, de paiement, les procédures sont-elles suffisantes et adaptées pour assurer la meilleure utilisation des moyens et éviter les dérives et la corruption ?
- Le matériel utilisé était-il de qualité adapté ? Y a-t-il un système satisfaisant mis en place pour assurer cette qualité ?
- Comment la performance des activités du projet peut être améliorée ? Le coût par bénéficiaire aurait-il pu être réduit ?

Pérennité

Le consultant devra déterminer dans quelle mesure les activités et/ou l'impact perdureront après le départ des équipes de l'intervention. Ce critère, même s'il n'est pas prioritaire dans l'intervention d'urgence mise en œuvre, pourra notamment être observé à travers les points suivants :

- Y a-t-il une stratégie de désengagement ?
- Comment le contexte à long terme a-t-il été pris en compte ?
- Comment les capacités locales ont-t-elles été renforcées ?
- Quelle a été l'appropriation du projet au niveau local ?
- Y a-t-il une pérennité financière ?
- Les infrastructures mises en place sont-elles viables sur le moyen ou long terme ? Les constructions sont-elles adaptées à la réponse mise en place, notamment dans la perspective d'une pérennisation des camps.
- L'entretien des points d'eau et des infrastructures sanitaires est-il adapté ? L'implication des comités de point d'eau est-elle efficace ?

Points transversaux

ACF souhaite également que les points transversaux soient intégrés à l'évaluation, notamment le **genre**, le **handicap**, les **enfants**, les **personnes âgées**, les **plus vulnérables**, la **protection**, l'**impact environnemental**, la **participation des acteurs locaux**, le **partenariat**.

- Le genre a-t-il été considéré de manière adaptée, au niveau des infrastructures, de la Promotion de l'Hygiène, des équipes ACF ?
- Plus précisément, la protection et la dignité souhaitée par l'établissement de douches et de latrines a-t-elle un impact, notamment pour les femmes ?
- Les groupes vulnérables sont souvent les plus touchés en cas de crise. Il est donc essentiel que le consultant évalue si l'intervention a permis de cibler les groupes les plus vulnérables en priorité.
- Les différents acteurs du projet, notamment les représentants des bénéficiaires, ont-ils été consultés et ont-ils participé à toutes les grandes étapes du projet, afin d'assurer une intervention plus éthique et plus efficace.
- L'évaluateur pourra également étudier l'impact du projet sur l'environnement, en prenant par exemple en compte le matériel approvisionné, les véhicules utilisés pour l'action, le déplacement des boues de vidange et des déchets solides sur la décharge de Truitier, les objets non alimentaires distribués, et les actions de nettoyage / promotion réalisées.

Suivi / Monitoring

Même si le suivi n'est pas un critère spécifique de l'évaluation en soi, il est important que ce dernier soit pris en considération afin qu'ACF puisse améliorer les processus de suivi de ces projets, et par conséquent l'impact, les effets et les résultats de ces derniers. L'évaluateur devra prendre en considération les points suivants lors de sa mission :

- Comment ACF suit la progression et l'impact de son projet ? Les outils sont-ils adaptés et bien intégrés sur le terrain ? Les informations de suivi sont-elles collectées régulièrement ?
- Les indicateurs utilisés sont-ils adaptés et bien suivis ?
- L'Activity Progress Report, outil standard d'ACF, est-il adapté à la réponse ? Les outils de monitoring additionnels au niveau de la mission sont-ils adaptés et bien suivis ?
- Les vacances de poste ont-elles eu un impact sur le suivi des activités ?
- Est-ce que ces indicateurs incluent des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats ?
- Comment les leçons apprises ont-elles été incorporées dans le projet et partagées avec les différents partenaires ?
- Le suivi budgétaire, difficile pendant les premiers mois, est-il mis en place de manière régulière, adapté ? Permet-il aux équipes techniques et logistiques de piloter leurs activités de manière efficace ?

7. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation intégrera quatre principales activités :

Briefing / préparation

1 Révision des documents de projets (propositions de projet, rapports, rapports de suivi/monitoring, études, rapports de capitalisation et de passation, communication externe, documents du Cluster WASH et de la DINEPA, etc.).

2 Rencontres avec les départements opérationnels et techniques d'Action Contre la Faim au niveau du Siège, pour briefings contexte et programme

3 Au siège, collecte des informations pour l'évaluation de l'action du siège (cette partie pourra avoir lieu avant ou après le déplacement terrain, l'évaluateur devra proposer le temps qu'il lui est nécessaire et préparer ses entretiens)

Personnes ressources : Référent Eau, Assainissement et Hygiène, ex-Coordinateur Eau, Assainissement et Hygiène Haïti jusqu'en Mai 2010, présent au siège, Responsable Géographique, Responsable Programme Haïti, Responsable logistique, SAE et mission, autres ressources à définir. Coordinatrice Eau, Assainissement et Hygiène du Pool Urgence

4 Briefings sur la mission Haïti.

5 *Si besoin : recrutement, préparation et formation de l'équipe d'évaluation locale.*

Activités de terrain

Pour la collecte d'informations, trois niveaux peuvent être utilisés :

- 1 Informations directes : visite des sites de projet et des infrastructures fournies.
- 2 Informations indirectes : entretiens avec les bénéficiaires et les représentants locaux ; entretiens avec l'équipe projet (expatriés et employés nationaux) ; rencontre avec les autorités locales, rencontre avec les groupes bénéficiaires, les agences humanitaires, les représentants des bailleurs et tout autre acteur pertinent du secteur.
 - Pour la collecte d'informations indirectes, des méthodes standard et participatives d'évaluation seront utilisées (PRA / HH entretiens et FGDs avec les bénéficiaires, les non bénéficiaires, les acteurs clés – agents de santé, professeurs et leaders).
- 3 L'analyse des informations secondaires, c'est-à-dire la revue des données des centres de santé, les données du secteur agricole, les prix du marché, analyse des données de suivi du projet et toutes autres données statistiques pertinentes.

Débriefings et présentation des recommandations principales

- 1 Débriefings en Haïti avec l'équipe Eau, Assainissement et Hygiène et la coordination, présentation des recommandations principales
- 2 Présentation du premier brouillon de rapport
- 3 Débriefing au siège avec présentation des recommandations principales,

Elaboration du rapport final et recommandations

Le rapport devra suivre le format joint en annexe. Il devra être écrit en français.

L'évaluateur devra rendre le rapport final 3 jours après le débriefing au Siège. Il incorporera les commentaires faits par la mission et le Siège, sur la base du brouillon soumis, quant à lui, le dernier jour de la mission terrain.

8. Profil de l'évaluateur

Le profil de l'évaluateur devra correspondre aux conditions suivantes :

- 1 Minimum 5 ans d'expérience professionnelle sur des programmes Eau, Assainissement et Hygiène humanitaire en pays en développement
- 2 Expérience Eau, Assainissement et Hygiène avérée sur des contextes d'urgence, de préférence catastrophes naturelles
- 3 Expérience en évaluation externe exigée, évaluation d'impact ex post fortement souhaitée
- 4 Expérience en milieu urbain souhaitée
- 5 Maîtrise de la langue française exigée
- 6 Connaissance des mécanismes de coordination et du Cluster fortement souhaitée

9. Conditions

Le paiement sera fait sur la base du chronogramme ci-dessus. Les indemnités journalières devront être négociées : 40% des indemnités seront payées après réception du brouillon du rapport final, 60% seront payées après validation du rapport final par ACF-UK.

Voyage, logement, (hôtel pour les briefings au Siège et la maison de passage sur la mission), la nourriture sera fournie au niveau des maisons de passage sur le terrain.

La demande de visa est de la responsabilité du consultant. Néanmoins, les coûts seront remboursés sur présentation du reçu.

Les coûts d'évaluation (transports au niveau de la mission, l'équipe d'évaluation, le traducteur, etc.) seront couverts.

Les coûts d'assurance ne seront pas couverts : l'évaluateur devra gérer sa propre assurance et fournir les détails de sa couverture à ACF-UK avant son départ.

10. Droits

La propriété du brouillon et du document final appartient exclusivement à l'agence et au bailleur de fonds. Tout document ou autre publication lié à ce document ne devra être partagé qu'avec ACF, avant la soumission finale par ACF dudit document au bailleur.

ACF doit être le principal destinataire de l'évaluation, et les résultats pourront influencer ses stratégies opérationnelles et techniques. Ceci dit, ACF pourra partager les résultats de l'évaluation avec les groupes suivants :

- 1 Bailleurs,
- 2 Partenaires gouvernementaux,
- 3 Corps de coordination divers.

11. Liste des documents attachés

Documents :

- 1 Modèle (en anglais) de rapport d'évaluation à utiliser – Pourra être traduit à la demande de l'évaluateur
- 2 SOF
- 3 Documents de programme (proposals, rapports intermédiaires, rapports finaux)
- 4 APR
- 5 Stratégie Pays ACF Haïti 2009 – 2011
- 6 Rapport de passation de Julien Eyrard, coordinateur Eau, Assainissement et Hygiène Haïti – juin 2010
- 7 Rapport de passation de Sophie Thomasset, coordinatrice support Urgence – juillet 2010
- 8 Rapport de fin de mission de Julie Gauthier, coordinatrice EAH du pool Urgence ACF-Fr – Mars 2010
- 9 Rapport de visite du référent Eau, Assainissement et Hygiène siège, août 2009

ANNEXE 1 – FORMAT DE RAPPORT

Cover page

Title of the evaluation report:

Date of the evaluation;

Name of the consultant;

Indication that “the report has been financed by _____; the comments contained herein reflect the opinions of the Evaluator only”

Table of contents

Executive Summary

A tightly-drafted, to-the-point and free-standing Executive Summary is an essential component. It should be short, no more than two or three pages. It should focus on the key purpose or issues of the evaluation, outline the main points of the analysis, and clearly indicate the main conclusions, lessons learned and specific recommendations.

Main body of the report

The main body of the report shall elaborate the points listed in the Executive Summary. It will include references to the methodology used for the evaluation and the context of the action. In particular, for each key conclusion there should be a corresponding recommendation. Recommendations should be as realistic, operational and pragmatic as possible; that is, they should take careful account of the circumstances currently prevailing in the context of the action, and of the resources available to implement it both locally and in the Commission

Annexes: Listed and correctly numbered. Format for the main body of the report is:

1. Background information

- Target Area
- Main objectives of the project
- Development of the project
 - Describe briefly the development of the project’s activities, including the contextual evolution if necessary.

2. Methodology

- What evaluation method was chosen and why?
- What are the main constraints (staff, political, security, access, rainy season etc.)?
- Include here a reference to an appendix such as questionnaire samples of the methods used.
- Who, when, why and where was interviewed people or sites selected.

3. Findings and discussion

- Summarise findings under headings – use the criteria headings
 - 3.1 Impact
 - 3.2 Coverage
 - 3.3 Coherence
 - 3.4 Relevance / appropriateness
 - 3.5 Effectiveness
 - 3.6 Efficiency
 - 3.7 Sustainability
 - 3.8 Monitoring
 - 3.9 Cross-Cutting Issues
- Wherever possible, use maps, tables, diagrams, and interpretation of qualitative findings
- Include examples of what people actually say in the interviews
- Briefly describe the methods used to analyse the information (statistics, PCA, etc.)

4. Conclusions

- Summarise the main conclusions for each of the sections outlined above, and the main lessons learned and more generally for the typology of this response

5. Recommendations

- What are the main recommendations to be considered for future interventions according to the evaluation?
- Where appropriate, make recommendations which relate to each of the sections highlighted above.

Annexes

Annexes to the report should include,

- The Evaluation budget
- Example questionnaires / interview sheets
- Feedback / outputs from the Debriefings / Workshop